



**BUREAU DU NIONWENTSÏO**

255, PLACE CHEF MICHEL LAVEAU  
WENDAKE (QUÉBEC) G0A 4V0

T. 418 842-3767 | WENDAKE.CA

SOUS TOUTES RÉSERVES

Wendake, le 11 décembre 2024

Rumu Sen  
Politique de réglementation  
Régie de l'énergie du Canada  
[RPPR@cer-rec.gc.ca](mailto:RPPR@cer-rec.gc.ca)

---

**Objet : Révision des règles de pratique et de procédure de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada**

---

Monsieur Sen,

La présente concerne l'objet en titre et fait suite au courriel que vous avez adressé à la Nation huronne-wendat le 3 octobre 2024.

Comme vous le savez, dans l'arrêt Sioui, la Cour suprême du Canada a reconnu de façon unanime que le Traité Huron-Britannique de 1760 offrait une protection constitutionnelle aux droits et libertés de la Nation huronne-wendat, et ce, sur l'ensemble du Nionwentsïo.

De plus, le gouvernement du Canada a l'obligation de consulter les Autochtones.

Concernant la présente consultation, la Nation huronne-wendat salue le processus de révision des règles de pratique et de procédure de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada. Nous comprenons que le présent processus de révision est actuellement à la phase 1, soit la mobilisation précoce. À cet effet, la Nation huronne-wendat souhaite être consultée à toutes les étapes subséquentes du processus de révision des règles de pratique et de procédure. La Nation huronne-wendat est particulièrement intéressée par la manière dont les nouvelles règles se conformeront à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Si vous avez des questions, je vous prie de vous adresser directement à Madame Gabrielle Beaudry, à [Gabrielle.Beaudry@wendake.ca](mailto:Gabrielle.Beaudry@wendake.ca).

Veuillez agréer, monsieur Sen, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Vincent Bourret  
Directeur du Bureau du Nionwentsïo

